



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2019-148

PUBLIÉ LE 26 NOVEMBRE 2019

Sommaire

DDT79/SPPH

79-2019-11-25-002 - Arrêté modificatif de l'arrêté du 04/12/2017 portant attribution de subvention dans le cadre à projet national "soutien aux PLU intercommunaux" à la communauté de communes du Thouarsais (2 pages)	Page 3
79-2019-11-25-001 - Arrêté modificatif de l'arrêté du 04/12/2017 portant attribution de subvention dans le cadre de l'appel à projet national "soutien aux PLU intercommunaux" à la communauté de communes du Haut Val de Sèvre (2 pages)	Page 6

DDT79/SPPH

79-2019-11-25-002

Arrêté modificatif de l'arrêté du 04/12/2017 portant attribution de subvention dans le cadre à projet national "soutien aux PLU intercommunaux" à la communauté de communes du Thouarsais



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES
Service Prospective Planification
Habitat

ARRÊTÉ modificatif de l'arrêté du 4/12/2017
portant attribution de subvention dans le cadre de l'appel
à projet national "soutien aux PLU intercommunaux"
à la communauté de communes du Thouarsais

Le préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissement et ses textes d'application, modifié par les décrets 2003-367 du 18 avril 2003 et décret 2005-436 du 9 mai 2005 ;

Vu le décret n°2000-675 du 17 juillet 2000 pris pour l'application de l'article 10 du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

Vu l'arrêté interministériel du 5 juin 2003 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'État pour un projet d'investissement ;

Vu l'appel à projet lancé par le ministère du logement et de l'égalité des territoires et de la ruralité pour le financement de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) pour 2017 ;

Vu la délibération de la communauté de communes du Thouarsais en date du 3 février 2015 prescrivant la révision du PLU intercommunal ;

Vu la candidature de l'établissement public déposée en avril 2017 auprès du ministère du logement et de l'égalité des territoires et de la ruralité ;

Vu l'arrêté du 4/12/2017 portant attribution de subvention dans le cadre de l'appel à projet national "soutien aux PLU intercommunaux" à la communauté de communes du Thouarsais ;

Considérant que la candidature de l'établissement public a été retenue et validée le 28 novembre 2017 au titre de l'appel à projet national de 2017 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres :

ARRETE**Article premier :**

L'article 4 de l'arrêté du 4/12/2017 est modifié comme suit :

« La subvention sera versée en trois fois (en 2017, 2018, 2019) en fonction de l'état d'avancement des PLUi.

Le comptable assignataire est le trésorier payeur général de la Haute-Vienne. »

Article second :

Le numéro d'enregistrement est modifié en 2019 comme suit : EJ 2102 698 432.

Article trois :

La secrétaire générale de la Préfecture, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Deux-Sèvres.

NIORT, le 25 NOV. 2019



Isabelle DAVID

DDT79/SPPH

79-2019-11-25-001

Arrêté modificatif de l'arrêté du 04/12/2017 portant attribution de subvention dans le cadre de l'appel à projet national "soutien aux PLU intercommunaux" à la communauté de communes du Haut Val de Sèvre



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES
Service Prospective Planification
Habitat

ARRÊTÉ modificatif de l'arrêté du 4/12/2017
portant attribution de subvention dans le cadre de l'appel
à projet national "soutien aux PLU intercommunaux"
à la communauté de communes du Haut Val de Sèvre

Le préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissement et ses textes d'application, modifié par les décrets 2003-367 du 18 avril 2003 et décret 2005-436 du 9 mai 2005 ;

Vu le décret n°2000-675 du 17 juillet 2000 pris pour l'application de l'article 10 du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

Vu l'arrêté interministériel du 5 juin 2003 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'État pour un projet d'investissement ;

Vu l'appel à projet lancé par le ministère du logement et de l'égalité des territoires et de la ruralité pour le financement de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) pour 2017 ;

Vu la délibération de la communauté de communes Haut Val de Sèvre en date du 16 décembre 2015 prescrivant l'élaboration d'un PLU intercommunal ;

Vu la candidature de l'établissement public déposée en avril 2017 auprès du ministère du logement et de l'égalité des territoires et de la ruralité ;

Vu l'arrêté du 4/12/2017 portant attribution de subvention dans le cadre de l'appel à projet national "soutien aux PLU intercommunaux" à la communauté de communes du Haut Val de Sèvre ;

Considérant que la candidature de l'établissement public a été retenue et validée le 28 novembre 2017 au titre de l'appel à projet national de 2017 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres :

ARRETE**Article premier :**

L'article 4 de l'arrêté du 4/12/2017 est modifié comme suit :

« La subvention sera versée en trois fois (en 2017, 2018, 2019) en fonction de l'état d'avancement des PLUi.

Le comptable assignataire est le trésorier payeur général de la Haute-Vienne. »

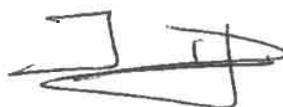
Article second :

Le numéro d'enregistrement est modifié en 2019 comme suit : EJ 2102 698 434

Article trois :

La secrétaire générale de la Préfecture, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Deux-Sèvres.

NIORT, le 25 NOV. 2019



Isabelle DAVID